

Ministère de la Jeunesse, de l'Education Nationale et de la Recherche

UNIVERSITÉ DE MULHOUSE

DIPLOME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES SPÉCIALISÉES

GRADE DE MASTER - MASTER'S DEGREE

Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur, notamment ses articles 5, 16, 17 et 43

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur

Vu le décret n° 2002-604 du 25 avril 2002 modifiant le décret n° 99-747 du 30 août 1999 relatif à la création du grade de master

Vu l'arrêté ministériel du 29 octobre 2001 relatif aux habilitations de l'Université de Mulhouse à délivrer des diplômes nationaux de troisième cycle

Vu les pièces justificatives produites par Mme FLORIANE JACQUET, né le 6 décembre 1980 à BOURG EN BRESSE (001), en vue de son inscription au Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées en Risques, Pollutions, Environnement

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes et au stage prévus par les textes réglementaires

le **DIPLOME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES SPÉCIALISÉES EN RISQUES, POLLUTIONS, ENVIRONNEMENT**, *mention assez bien*
est décerné à **Mme FLORIANE JACQUET**

à qui est conféré le grade de master
au titre de l'année universitaire 2002-2003.

Le titulaire



Le Président



Fait à Strasbourg, le

20 OCT. 2003

Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités



Gerald CHAIX

N° MULHOUS 3348376

/2003200200462

G. SCHULTZ